

2. Rémunérations et avantages de toute nature ² qui découlent des **mandats** visés aux tirets 1er à 5 ³ et 7 de l'article 3, § 1er, alinéa 2, des **fonctions dérivées de ces mandats** visées au 6ème tiret de l'article 3, § 1er, alinéa 2 ⁴, **accompagnées des fiches fiscales**

<u>RÉMUNÉRATIONS 2021</u>	<u>MONTANTS 2021</u>
<p>³ Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ; 2. d'un mandat exécutif ; 3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ; 4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ; 5. d'un mandat au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ; 7. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter. 6. d'une fonction dérivée des mandats et fonctions précités, élective ou non⁽⁴⁾ 	<p>Montant brut en euros pour 2021 selon fiches fiscales</p>
<p>Echevine Ville de Bruxelles (montant brut 2021 avec cotisation ONSS personnelle : 118.695,58EUR) Rémunération exprimée en brut imposable hors ATN selon fiche fiscale 2021</p>	<p>102.286,90 €</p>
<p>Les Cuisines bruxelloises Vice-présidence – jetons de présence</p>	<p>3.900,00 €</p>
<p>IRIS faitière - jetons de présence + frais de déplacement</p>	<p>1.190,00 €</p>
<p>SIBELGA - jetons de présence</p>	<p>10.724,92 €</p>
<p>INTERFIN - jetons de présence</p>	<p>2.522,15 €</p>
<p>Les autres mandats et fonctions (dérivées) sont non rémunérés</p>	
<p><u>AVANTAGES DE TOUTE NATURE</u></p>	<p><u>MONTANTS 2021</u></p>
<p>² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.</p>	<p>Montant brut en euros pour 2021 selon fiches fiscales</p>
<p>Ville de Bruxelles – Echevin - ATN DIVERS (véhicule + GSM avec abonnement et ICT) – Total ATN relatif à des prestations 2021 :</p>	<p>1.366,28 €</p>
<p>Intervention dans les frais de déplacement : Autre moyen de transport</p>	<p>420,00 €</p>

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

<u>AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ - 2021</u>
Femmes Prévoyantes Socialistes du Brabant asbl : administratrice
Parti socialiste – Fédération bruxelloise : membre du Bureau
Parti socialiste – section de Bruxelles : membre du comité directeur
GEFIBRUX asbl (section de bxl) : administratrice
GEFEBRU asbl (fédération bruxelloise) : membre de l'Assemblée générale

4. **Rémunérations** perçues pour l'exercice d'une **fonction** visée au 5ème tiret de l'article 3, § 1er ⁵, **et** les rémunérations ⁶ perçues pour **l'exercice d'une activité reprise sous le littera b)** ⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration ⁸

⁸ Seules les **catégories de revenus** suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

<u>RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5^{ème} tiret</u>	<u>MONTANTS 2021</u>
⁵ <i>Il s'agit d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.</i>	<i>Voir catégories de revenus (supra)</i>
Néant	
<u>RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)</u>	<u>MONTANTS 2021</u>
⁷ autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société. ⁶ Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus	<i>Voir catégories de revenus (supra)</i>
Néant	

Fait à BRUXELLES le

Nombres d'annexes : 5 fiches fiscales

Signature : Faouzia HARICHE